

Pourquoi mesurer le développement d'un trophée ?

Parce que le trophée est révélateur de l'état de santé au sens large de bon nombre d'espèces animales. Le CIC a bien compris cet enjeu en veillant, 4 années à peine après sa création en 1930, à établir des formules de mensuration des trophées reconnues sur le plan international.

Le trophée est en fait révélateur de trois effets.

Le premier est un effet *d'ordre génétique*. Contrairement aux Chevreuil, Sanglier et Mouflon, le Cerf fait partie des espèces où le développement des bois a constitué un caractère sélectif majeur au cours de l'évolution. Ces « apophyses crâniennes », comme on les appelle en jargon anatomique, présentent une allométrie positive, c'est-à-dire que leur développement est plus que proportionnel par rapport à celui du corps : ainsi la masse des bois du Cerf (et des espèces de la sous-famille des *Cervinae* en général) constitue-t-elle une proportion croissante par rapport à celle du corps. Cette relation est un caractère génétique qui donne lieu à autant de souches lesquelles se distinguent donc par une propension à développer des ramures plus ou moins imposantes par rapport à une même masse corporelle. Un développement exceptionnel des bois peut donc être révélateur d'une souche génétique où cette relation « masse des bois / masse corporelle » est particulièrement avantageuse. Et on pourrait imaginer l'importation d'une souche étrangère de choix pour « booster » le cerf wallon ; cette pratique a été abondamment pratiquée dans les années 30 mais apparemment sans succès décisif ; elle est, comme on sait - et à raison -, prohibée aujourd'hui.

Le second facteur est *d'ordre éco-éthologique*. Il est clair qu'un milieu favorable au sens le plus large - ressources alimentaires abondantes, bien dispersées dans l'espace et dans le temps ainsi qu'une quiétude assurant une liberté d'aller et venir en tout temps - permettra à toutes les potentialités contenues dans le génome de ces espèces de s'exprimer. Les possibilités - positives et constructives - d'intervenir ici sur leur habitat sont multiples et pourtant très peu exploitées tant par le chasseur que par le gestionnaire du fonds.

Le troisième facteur intervenant dans le développement des bois est *d'ordre cynégétique*. Fortement lié à l'âge. Il porte sur l'équilibre structurel de la population : équilibre des sexes et étalement pyramidal des classes d'âge, par référence à la biologie des animaux ainsi qu'au jeu de la mortalité et de la prédation naturelles. C'est ici que se situe le terrain d'action par excellence du chasseur. Pour autant, lorsqu'il s'agit d'espèces grégaires et mouvantes telles que le Cerf et le Sanglier, le chasseur a tout avantage à coordonner son action au sein d'une unité de gestion territoriale largement autonome. Les bilans périodiques organisés à l'échelon régional ou national illustrent les succès croissants engrangés par certaines unités de gestion cynégétique qui, depuis des années, se soumettent à une discipline soutenue, même si elle n'est pas toujours gratifiante pour ceux qui s'y soumettent avec la meilleure des bonnes volontés.

S. de Crombrughe,
Président de la
Commission belge de
Mensuration des Trophées.